



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Relevé de conclusions de la négociation préalable 17 janvier – 4 mars 2022 SNUipp-FSU

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU (SNUipp-FSU) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 17 janvier au 4 mars 2022.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le SNUipp-FSU à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée en visio-conférence le mardi 4 janvier, de 18h30 à 19h40.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Madame Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Madame Céline Kerenflec'h, cheffe de service adjointe à la secrétaire générale, Madame Rachel-Marie Pradeilles-Duval, cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (DGESCO A), Monsieur Marc Estournet, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire (DGRH B), Madame Mélanie Andral, adjointe au chef du bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), Monsieur Benoît Cornu, chargé d'affaires juridiques au bureau DGRH B1-3.

- pour le SNUipp-FSU : Madame Claire Billès, Monsieur Pierre Caminade, et Monsieur Grégory Raynal.

1. La mise en place d'une stratégie concertée et ambitieuse pour protéger les élèves et les personnels contre le virus et le variant omicron

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il a déposé une première alerte sociale au mois d'octobre dernier qui contenait notamment un volet sanitaire, sollicitant un testing massif des élèves et des personnels ainsi que des capteurs de CO2 pour toutes les salles accueillant élèves et personnels. Ces revendications constituaient le minimum en octobre. Aujourd'hui, en janvier, alors que la situation sanitaire s'est dégradée, il n'y a pas plus de capteurs de CO2. Par ailleurs, les laboratoires ne sont pas en mesure de faire des tests en très grand nombre, et il y a une rupture de stocks des autotests pour les professionnels dans certains départements.

Le Haut conseil scientifique a préconisé des mesures drastiques, comme un report de la rentrée, comme ce qui se fait dans certains pays.

Aucune de ces mesures n'a été mise en place. Le SNUipp-FSU est favorable au maintien de l'ouverture des écoles mais dans un cadre plus sécurisé. En outre, les consignes ministérielles adoptées ont été communiquées par les médias et changent constamment.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le SNUipp-FSU signale que la nouvelle doctrine avec les autotests à J+2 et J+4 n'est pas tenable, notamment du fait du manque d'autotests disponibles. Il s'agit en outre d'une doctrine basée sur la confiance.

Pour les enseignants, les autotests ne sont pas plus accessibles

Par ailleurs la FAQ comporte des consignes strictes quant au non brassage des élèves. Or, parallèlement les médias rapportent que les enfants de soignants doivent être accueillis. Le syndicat s'interroge par conséquent sur l'organisation à mettre en place dans les écoles vis-à-vis de ces enfants et demande une liste précise d'éventuels autres personnels prioritaires. Il interroge sur la priorité donnée aux enfants d'enseignants.

Des contraintes très fortes sont maintenues par ailleurs pour des populations fragiles : le non brassage implique par exemple la fin de l'inclusion pour les ULIS.

Les enseignants sont épuisés dès la rentrée et le syndicat souligne une surcharge de travail et une surcharge morale qui auraient pu être évitées.

Le SNUipp-FSU demande un retour à la doctrine antérieure qui prévoyait que la survenance d'un cas positif dans une classe entraînait la fermeture de celle-ci ce qui occasionnait une désorganisation moindre pour les familles.

Le caractère très élevé des taux d'incidence (entre 800 et 1 000 pour les enfants, entre 1 000 et 4 000 pour les enseignants) rend ingérable la situation à l'école. Le syndicat demande un retour à des mesures lisibles et claires pour les parents.

Le SNUipp-FSU signale que certaines questions ne sont toujours pas tranchées, comme celle des cas contacts intrafamiliaux.

Quand une classe reste ouverte, l'enseignant doit gérer en même temps la classe en présentiel et des familles des enfants malades demandent un enseignement en distanciel provoque une surcharge de travail et l'absence de déconnexion. Ce cumul n'est donc pas possible.

Les communications au fil de l'eau, parfois contradictoires, contribuent à décrédibiliser les enseignants et les personnels d'encadrement. La crise dure depuis maintenant deux années. Le SNUIPP-FSU demande une vraie concertation et de l'anticipation.

Le secrétariat général comprend que la soudaineté des annonces a rendu complexe le déploiement du dispositif.

Le pays est entré dans une phase nouvelle de la crise sanitaire, avec des taux d'incidences sans précédent.

Le ministère a travaillé pendant toutes les vacances de Noël sur le nouveau protocole, qui a été arrêté sur la base d'un avis du conseil scientifique rendu dans la nuit du 31 décembre. Les annonces du ministre de la santé et des solidarités sont intervenues le matin du 2 janvier et la déclinaison pour l'école, dans l'après-midi même, dans un objectif d'alignement entre les consignes données à la population et celles prévues pour l'éducation nationale.

Les décisions sur l'école sont arrêtées au plus haut niveau de l'Etat et prises conformément aux avis des instances qualifiées en la matière, le HCSP, le Conseil scientifique et le Ministère en charge de la Santé. Le MEN ne peut donc qu'attendre ces avis avant de modifier les protocoles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il subsiste des questions sur lesquelles les autorités travaillent actuellement. En revanche, la question des cas contacts intrafamiliaux est désormais tranchée et obéit au même régime que les autres cas contacts. Cela apparaît sur tous les sites institutionnels (MSS, Ameli, Service Public...).

Le dispositif arrêté conduit à une massification et à une plus grande fréquence des tests et plus particulièrement des autotests.

A l'issue du conseil de défense sanitaire du lundi 27 décembre, la décision a été prise de ne pas reporter la reprise des cours.

Le dispositif de tests et plus particulièrement des auto tests arrêté le weekend end dernier est encore dans une phase de « rodage », notamment pour les pharmacies. Le sujet des stocks est identifié par le ministère de la santé et des solidarités et devrait être réglé dans les tous prochains jours.

En France le choix a été fait de l'accueil avec un renforcement très significatif du dépistage. La mise en œuvre de ce dispositif garantit que les élèves sont négatifs à l'instant T toutes les 48 heures. A contrario une fermeture de classe au premier cas ne garantit pas qu'au retour, tous les élèves sont négatifs. Le dispositif actuel assure aux enseignants que tous leurs élèves sont testés négatifs. Il repose sur la responsabilisation des parents.

Concernant les enfants de soignants, le porte-parole du Gouvernement a fait des annonces : cette question est inscrite à l'ordre du jour du conseil de défense sanitaire du mercredi 5 janvier. Deux modalités distinctes devront être prévues pour deux cas distincts :

- Classe fermée (enseignant absent) ;
- Établissement fermé.

Le ministère plaide pour que, qu'en cas de fermeture de classe, les enfants ne soient répartis dans d'autres classes qu'à la condition qu'ils présentent un test négatif de 24 heures ou moins.

S'agissant de la question du cumul présentiel et distanciel, le directeur cabinet du ministre a donné des réponses. Pour les enfants cas contacts ils peuvent revenir s'ils ont un test négatif, et pour les élèves cas positifs, ils sont malades, même asymptomatiques. Ils bénéficient du dispositif applicable dans un tel cas de figure. Ce point sera précisé dans la FAQ.

La DGESCO indique que le ministère a essayé d'être aussi précis que possible dans la FAQ, mais que pour les ULIS, U2EA ou UEMA, UPE2A, le choix est laissé à l'équipe pédagogique compte tenu du profil de l'élève et de sa capacité à être intégré dans un groupe.

Le SNUipp-FSU précise que la question porte sur l'interdiction de scolariser l'élève dans deux dispositifs différents, la classe ordinaire et l'ULIS, en alternance. Le fait de maintenir l'élève 24 heures par semaine dans le même dispositif peut se révéler négatif pour l'élève et générer des difficultés de gestion pour l'établissement.

La DGESCO : Cette question est traitée dans la FAQ qui appelle à un évitement renforcé des brassages.

Le SNUipp-FSU estime qu'il y a là deux poids deux mesures : d'un côté il y a le choix de répartir les élèves enfants de personnels médicaux, donc une dérogation au non-brassage alors qu'ils devraient être les plus protégés, et de l'autre cette dérogation est refusée pour des élèves fragiles dont le profil le nécessiterait.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le secrétariat général va revoir avec la DGESCO la formulation sur les ULIS dans la FAQ. La DGESCO indique que des éléments concernant les UEEA, les UEMA ainsi que les UP2A seront précisés dans la FAQ.

Le SNUipp-FSU demande que soit précisée la liste des personnels prioritaires, qui avait été jusqu'à présent communiquée au fil de l'eau.

Il s'interroge sur les modalités de répartition des enfants de soignants : s'agira-t-il de laisser tous ces enfants ensemble, ce qui entraînera un problème quant au nombre d'élèves dans la classe qui les accueillera ? Il signale qu'il y a rarement des locaux libres et plus aucun personnel enseignant pour assurer l'accueil. Le SNUipp-FSU estime que faire appel à d'autres personnels non formés revient à organiser une simple garderie.

Le SNUipp-FSU demande des instructions rapides et claires.

Le secrétariat général affirme que le ministère souhaite que cette liste soit stabilisée rapidement.

Il considère que le ministère de l'éducation nationale ne peut pas se soustraire à une demande de soutien aux soignants, même si c'est au prix d'un dispositif complexe quand toutes les écoles ne sont pas fermées.

Le ministère va publier le nombre de fermetures de classe liées à l'indisponibilité des enseignants. Il a été demandé aux recteurs d'anticiper et de constituer des viviers de remplacement supplémentaires.

S'agissant des personnels des collectivités territoriales qui pourraient devenir indisponibles en raison de la crise sanitaire et conduire à des fermetures d'écoles, les viviers de remplacements dépendent des collectivités territoriales.

2. Alléger le travail des équipes d'écoles

Le SNUipp-FSU demande l'allègement d'un certain nombre de tâches qui apparaissent comme étant soit inutiles soit d'une utilité contestable ou bien inappropriées durant cette période.

Il évoque le sujet des évaluations d'écoles. De nombreux départements procèdent à l'évaluation d'écoles, parfois au-delà de la demande initiale (1 par département), à l'instar du département de la Gironde, avec des pressions pour le respect du calendrier. Le syndicat demande à ce que ces évaluations soient décalées.

Des projets d'écoles arrivent à leur terme cette année. Il n'y a aujourd'hui plus de possibilité de se réunir et les équipes pédagogiques sont incomplètes. Il est nécessaire d'envoyer des consignes aux équipes pour ajourner ce travail, car toute la dynamique de projet est réduite à néant dans ces conditions.

Le SNUipp-FSU demande à ce que le fait qu'un élève soit positif à la Covid n'entraîne pas une situation de double-travail et donc qu'il n'y a pas d'obligation de continuité pédagogique pour les élèves malades (en présentiel et en distanciel, pour l'enseignant). Il demande que ce point soit clarifié et fasse l'objet d'une communication adressée aux parents d'élèves.

Le SNUipp-FSU regrette que les formations en constellation basculent en distanciel alors que ce type de formations ne s'y prête pas. Il est nécessaire de les reporter, d'autant plus que les visites de formateurs dans les classes sont impossibles. Le constat est le même pour les évaluations de mi-CP.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les enseignants voient que l'institution sait assurer une communication sur certains sujets, alors que pour la crise sanitaire, les instructions du ministère passent d'abord par voie de presse ce qui est très mal vécu par les personnels. Il y a un sentiment d'un manque d'anticipation et de reconnaissance vis-à-vis des personnels.

Le SNUipp-FSU signale la nécessité d'alléger les tâches des directeurs d'école, qui ont un rôle essentiel dans le cadre de cette crise. La gestion de la crise sanitaire est en effet très chronophage.

Il y a une demande d'allègement de tous les dispositifs déjà cités, qui sont prioritairement mis en place par les directeurs.

Le secrétariat général indique que des consignes ont été données aux recteurs pour alléger au maximum les tâches des directeurs d'école en matière d'enquêtes, et d'obligations institutionnelles.

Il a été demandé aux académies de renforcer les circonscriptions avec des vacataires pour apporter un appui administratif aux directeurs d'école. Des travaux sont en cours pour voir s'il est possible de développer rapidement des dispositifs dans Ondes pour automatiser la communication aux familles quand il y a un cas contact.

Pour l'évaluation des écoles ainsi que pour les évaluations des acquis des élèves à mi-CP, la demande est soumise au cabinet du Ministre.

La DGESCO ajoute qu'il y a des échanges pour un aménagement de ces évaluations, un temps plus long de saisie par exemple. Sans remettre en cause la réalisation de ces évaluations, le calendrier sera adapté.

Le secrétariat général passe en revue avec la DEPP les enquêtes à différer, par exemple celle de l'observatoire du bien-être qui va être décalée de deux mois. Il appartient aux académies de faire la même chose à leur niveau pour les enquêtes académiques ou départementales.

Le SNUipp-FSU rappelle, s'agissant des évaluations de mi-CP qu'elles vont se tenir dans un contexte dégradé. A minima, il semble inopportun de les organiser en janvier au plus fort de la crise sanitaire.

La DGESCO précise que le calendrier de l'élaboration des projets d'école doit être adapté dans le cadre de la crise sanitaire, certaines académies ayant d'ores et déjà annoncé des décalages.

Le SNUipp-FSU demande que ces annonces soient délivrées à l'ensemble du territoire national et signale que dans certaines académies ou certains départements il y a des pressions pour que les projets soient réalisés.

La DGESCO prend note, en affirmant qu'a priori tous les recteurs sont déjà informés.

Au terme de la négociation, le SNUIPP-FSU **confirme** son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 17 janvier 2022 au 4 mars 2022.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef du service des personnels
enseignants de l'enseignement scolaire

SNUIPP-FSU

Marc ESTOURNET

Guislaine DAVID